

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL
Séance publique du 21 octobre 2019

Présents : M E. Cartuyvels, Bourgmestre-Président
MM JM. Delchambre, M-L Colpin, V. Oger Echevins
Mlle S. Léonard, Présidente du CPAS, Conseillère
M G. Devallée, Mme C. Van Kerrebroeck, MM M. Etienne, J. Ernoux, Mmes B. Fraipont, V. Sbrascini, MM P. Matagne, P. Decelle, Conseillers
Mme V. Jacques, Directrice générale

Le Conseil,
Taxe additionnelle au précompte immobilier

Vu la première partie du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-30 ;

Vu le Code des Impôts sur les revenus et notamment les articles 249 à 256 et 464, 1° ;

Vu les articles 41, 162 et 170 de la Constitution ;

Considérant que la commune doit pouvoir se doter des moyens financiers nécessaires à l'exercice de ses missions ;

Vu la situation financière de la Commune ;

Vu la communication du dossier à Mme la Directrice financière en date du 10 octobre 2019 ;

Vu l'avis favorable rendu par Mme Catherine Destexhe, Receveuse régionale, conformément à l'article L1124-40, § 1er, 3° et 4° du CDLD ;

Vu l'article 298 du CIR selon lequel seul un unique rappel peut être mis à charge du redevable ;

Sur proposition du Collège communal ;
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Arrête :

Article 1

Il est établi pour l'exercice 2020 : 2600 centimes additionnels au précompte immobilier.

Article 2

Ces centimes additionnels seront perçus par l'Administration des Contributions Directes.

Article 3

Le présent règlement sera transmis au Gouvernement wallon conformément aux articles L3131-1 et suivants dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation.

Article 4

La délibération entrera en vigueur après accomplissement des formalités légales de publication prévues aux articles L1133-1 et -2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Par le Conseil,

La Directrice générale,
Mme Jacques Véronique

La Directrice générale,

Mme Jacques V.

Pour extrait conforme,



Le Bourgmestre,
M Cartuyvels Etienne

Le Bourgmestre,

M Cartuyvels E.

